

Bref, le plus clair de tout cela, c'est que les spéculateurs réaliseront d'immenses bénéfices sur le dos des consommateurs. Depuis un an l'indice du coût de la vie a augmenté de dix points, au grand préjudice des pensionnés et des personnes à revenus modiques. Permettre au coût de la vie d'augmenter davantage par suite de notre préparation militaire ce serait mettre la population tout entière dans une situation impossible.

Il est donc évident qu'un programme de préparatifs de défense doit être accompagné d'une réglementation générale des prix. En établissant la régie des prix, il faudra aussi recourir à la régie des salaires, car vous ne pouvez espérer que le coût des denrées et des services reste stationnaire tandis que le coût de la main-d'œuvre qui les produit s'accroît. La réglementation des prix et des salaires devra être suivie de la régie des loyers afin de protéger ceux dont le revenu aura été réglementé. Les propriétaires n'en souffriront pas parce qu'on aura également régi le coût des denrées qu'ils achètent et les salaires des personnes qu'ils engagent. Comme il faudra beaucoup de temps pour organiser les services d'administration de la régie générale des prix j'exhorte le Gouvernement d'entreprendre dès maintenant cette tâche afin que notre programme de préparatifs en vue de la défense soit mis en œuvre sans causer de trop grands ennuis à la population. Les prix ont déjà fortement grimpé, en anticipation des régies. Chaque jour de délai amènera de nouvelles hausses des prix.

Cet après-midi, le ministre du Commerce (M. Howe) a laissé entendre que si le Gouvernement intervenait pour freiner l'inflation, il préférerait recourir à des mesures d'ordre fiscal et monétaire. Ces mesures seront inefficaces pour deux raisons. La première c'est qu'elles n'atteindront qu'une des causes de la pression inflationniste: l'approvisionnement monétaire. La deuxième, c'est que, pour réussir, ces mesures devront être appliquées si rigoureusement que bien des classes de la société en souffriront. Je fonde cet avis sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur les prix. A la page 45 du volume II de ce rapport, je lis ceci:

Pour les raisons signalées au chapitre sixième, il fut décidé que l'on ne pouvait pas compter sur les mesures d'ordre fiscal et monétaire, quoique étant une partie essentielle de l'ensemble du programme, pour entraver la marche des événements qui contribuaient si puissamment à l'inflation. Il fallait agir d'une façon plus directe. Comment devait-on procéder? Devait-on intensifier l'emploi de la réglementation sélective, c'est-à-dire en ne fixant fermement les prix et en ne réglementant l'usage que des denrées de base, ou bien fixer un plafond pour toutes les marchandises et tous les services et en réglementer en même temps la production et la distribution? On opta pour l'impo-

sition générale de prix maximums. Les motifs en ont été exposés par le ministre des Finances à la Chambre des communes, le 6 novembre 1941, et analysés plus à fond par M. K. W. Taylor.

La solution du problème ne réside pas plus dans les régies sélectives que dans les mesures fiscales et financières, et ce pour trois raisons. D'abord, elles sont inégalement appliquées. En second lieu, nous n'avons pas de ressources inutilisées. La réglementation sélective pourrait donner des résultats si nous avions de vastes ressources inutilisées en hommes et en matériels, mais elle n'en donnerait aucun en période d'embauchage intégral comme aujourd'hui. Troisièmement, l'interpénétration des secteurs de l'industrie est telle qu'on ne saurait en affecter un à la fabrication exclusive des articles de première nécessité.

Les éléments qui engendrent l'inflation sont trop puissants pour qu'on puisse les réprimer autrement que par une attaque générale par tous les moyens disponibles. J'invoque à cet égard le rapport de la Commission royale sur les prix, volume II, pages 96-97, alinéas 3 et 4, où je lis:

Dans des circonstances exceptionnelles et à titre provisoire, la réglementation sélective des prix peut, sauf erreur, avoir sa raison d'être. Elle peut, par exemple, être motivée par une restriction temporaire des importations en vue de conserver des devises étrangères, restriction qui, en influant sur les prix, procurerait des bénéfices forfaits aux producteurs du pays, et si certaines importations étaient autorisées, aux importateurs. La réglementation sélective des prix, accompagnée de subventions, peut également avoir sa raison d'être à titre de moyen de ralentir la hausse pyramidale des prix et des salaires, si l'on suppose que la hausse du coût de la vie est momentanée et fera bientôt place à une baisse. Dans des cas précis d'extrême rareté de denrées importantes, la réglementation directe peut être nécessaire pour assurer que les marchandises rares seront dirigées vers les points où elles serviront le mieux l'intérêt national.

Toutefois, il est douteux, sauf en de telles circonstances, que la réglementation sélective des prix soit bien recommandable en temps ordinaire. Elle est forcément une mesure d'exception, fort difficile à appliquer. Puis, considération qui prime toutes les autres, surtout si l'on subventionne les marchandises réglementées, elle risque d'accentuer plutôt que d'atténuer entre l'offre et la demande l'écart qui mène à l'inflation. Si l'on doit combattre l'inflation sur tous les fronts, il faut, dans l'ensemble, recourir à tous les moyens propres à rétablir l'équilibre entre la quantité d'argent qu'on a à dépenser et la quantité de biens et de services qu'offre le marché.

Il me semble donc que nous sommes au début d'une période où toutes sortes de tendances inflationnistes vont jouer à plein. C'est que sur une infrastructure économique déjà intégralement tendue nous entendons ériger tout un programme important de réarmement. Il n'y a guère, à mon sens, qu'un remède à cela. Il faut, de toute nécessité, que nous